



Extrait du Registre des Procès-Verbaux du Conseil d'administration du mercredi 09 juillet 2025

Le Conseil d'administration du Centre communal d'action sociale, régulièrement convoqué, s'est réuni le mercredi 09 juillet 2025, à la Mairie de Bessières (29 Place du Souvenir, 31660 Bessières), sous la présidence de Monsieur Cédric MAUREL, Président.

Date de convocation du Conseil d'administration : le mercredi 02 juillet 2025. Affichage en mairie et distribution ce même jour, de l'ordre du jour, accompagné d'une note de synthèse et des documents annexes utiles à la préparation de la séance.

Présents :

Monsieur Cédric MAUREL, Président – CCAS Madame Marie-Hélène PEREZ – Monsieur Frédéric BONNAFOUS membres élus.

Monsieur Eddy QUÉMET – Madame Martine JARLAN - Madame Jacqueline NICAISE – Madame Marie-Pierre POLITOWICZ, membres nommés.

Absent excusé avec pouvoir :

Monsieur Adam BEN BRAHIM ayant donné pouvoir à Monsieur Cédric MAUREL

Absents :

Monsieur Alexandre CHATAIGNER, Madame Elisabeth CORDEIRO, Madame Emilie PEZET

- Composition légale du Conseil d'administration : 11
- Nombre d'administrateurs en exercice : 11
- Nombre d'administrateurs présents : 07
- Nombre d'administrateurs représentés : 01

Secrétaire de séance : Monsieur Eddy QUEMET

Monsieur le Président a déclaré la séance ouverte à 09 heures 05.

Ordre du jour :

- 2025-018 : CCAS - Adoption du procès-verbal de la séance du mercredi 18 juin 2025
- 2025-019 EHPAD Cécile BOUSQUET : Tarifs 2025
- 2025-020 EHPAD Cécile BOUSQUET : Approbation définitive du compte de gestion 2024
- 2025-021 EHPAD Le Pastourel : Tarifs 2025



Extrait du Registre des Procès-Verbaux du Conseil d'administration du mercredi 09 juillet 2025

Envoyé en préfecture le 02/10/2025

Reçu en préfecture le 02/10/2025

Publié le

02 OCT. 2025

ID : 031-213100662-20250924-CCAS20250709PV-DE



2025-018 : CCAS - Adoption du procès-verbal de la séance du mercredi 09 juillet 2025

Rapporteur : Monsieur le Président

ADOpte				
Votants : 8	Abstentions : 0	Exprimés : 8	Pour : 7	Contre : 0

Monsieur le Président demande s'il y a des remarques sur le procès-verbal du Conseil d'administration de la séance du Mercredi 09 juillet 2025.

Aucune remarque n'est formulée par les membres.

ENTENDU L'EXPOSÉ DE MONSIEUR LE PRÉSIDENT ET APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

- **ARRÊTE** le procès-verbal de la séance du mercredi 07 mai 2025.
- **DONNE MANDAT** à Monsieur le Président pour l'application de la présente décision et la signature de toutes les pièces, actes et avenants s'y rapportant ;
- **MENTIONNE QUE** la présente délibération est susceptible d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif, dans un délai de deux mois, à compter de sa transmission au contrôle de légalité et de sa publication.

2025-019 EHPAD Cécile BOUSQUET : Tarifs 2025

Rapporteur : Monsieur le Président

ADOpte				
Votants : 8	Abstentions : 0	Exprimés : 8	Pour : 8	Contre : 0

Sur invitation de Monsieur Le Président, Madame Allia PILLON, Directrice de l'EHPAD Cécile Bousquet propose au Conseil d'Administration d'appliquer à compter du 1^{er} mai 2025, les tarifs présentés comme suit :

TARIFS HEBERGEMENT (par jour) Applicables au 01.05.2025

Tarifs applicables aux résidents de plus de 60 ans dont l'admission au sein de l'EHPAD a été prononcée postérieurement au 01.05.2024

Chambre individuelle.....	81.46 €
Réservation chambre	61.46 €
Hébergement en cas d'hospitalisation > 72h	61.46 €
Hébergement en cas d'absence pour convenances personnelles > 72h	71.46 €



Extrait du Registre des Procès-Verbaux du Conseil d'administration du mercredi 09 juillet 2025

Tarifs applicables aux résidents de moins de 60 ans dont l'admission au sein de l'EHPAD a été prononcée postérieurement au 01.05.2024

Chambre individuelle	105.30 €
Réservation chambre	85.30 €
Hébergement en cas d'hospitalisation > 72h	85.30 €
Hébergement en cas d'absence pour convenances personnelles > 72h	95.30 €

Tarifs applicables aux résidents de plus de 60 ans relevant de l'aide sociale à l'hébergement ou aux résidents de plus de 60 ans dont l'admission au sein de l'EHPAD a été prononcée antérieurement au 01.05.2024

Chambre individuelle	74.62 €
Réservation chambre	54.62 €
Hébergement en cas d'hospitalisation > 72h	54.62 €
Hébergement en cas d'absence pour convenances personnelles > 72h	64.62 €

Tarifs applicables aux résidents de moins de 60 ans relevant de l'aide sociale à l'hébergement ou aux résidents de moins de 60 ans dont l'admission au sein de l'EHPAD a été prononcée antérieurement au 01.05.2024

Chambre individuelle	96.45 €
Réservation chambre	76.45 €
Hébergement en cas d'hospitalisation > 72h	76.45 €
Hébergement en cas d'absence pour convenances personnelles > 72h	86.45 €

TARIFS DEPENDANCE (par jour) applicables du 01.01.2025 au 30.06.2025

GIR 1-2	16.48 €	
GIR 3-4		8.24 €
Ticket modérateur GIR 1-2		6.07 €
Ticket modérateur GIR 3-4		6.07 €
Ticket modérateur GIR 5-6		6.07 €

TARIFS ENTRETIEN DE L'AUTONOMIE (par jour) applicables au 01.07.2025

Forfait unique	6.07 €
----------------------	--------

TARIFS DIVERS

Caution	1 000.00 €
Repas invités	9.00 €
Repas du Personnel	4.30 €
Remplacement clés boîte aux lettres	5.00 €
Remplacement clés chambres	45.00 €

02 OCT 2025



Extrait du Registre des Procès-Verbaux du Conseil d'administration du mercredi 09 juillet 2025

Communication téléphonique	Coût réel
Aménagement ou déménagement chambre	50.00 €
Remplacement médaillon d'appel perdu.....	200.00 €
Réfection peinture de chambre	100.00 €

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code l'action sociale et des familles ;

Vu le code de la santé publique ;

Vu le règlement départemental d'aide sociale aux personnes âgées ;

Vu la délibération de l'assemblée départementale du 25 et 26 mars 2025 fixant le taux d'évolution des dépenses des établissements et services sociaux et médico-sociaux pour 2025 ;

Vu le décret n°2024-1270 du 31 décembre 2024 relatif aux tarifs afférents à l'hébergement dans les établissements pour personnes âgées dépendantes totalement ou majoritairement habilités au titre de l'aide sociale à l'hébergement ;

Vu le CPOM 2024-2029 signé entre l'EHPAD, l'Agence régionale de santé et le Conseil départemental ;

Vu la convention d'aide sociale signée entre l'EHPAD et le Conseil départemental ;

Vu l'arrêté n°ARR-T1-0156 de M. le Président du Conseil Départemental en date 01/04/2025 autorisant les dépenses et les recettes prévisionnelles de la section tarifaire Hébergement pour l'exercice budgétaire 2025 ;

Vu l'arrêté n°ARR-T4-0096 de M. le Président du Conseil Départemental en date du 13/12/2024 fixant les tarifs journaliers relatifs à la dépendance pour l'exercice budgétaire 2025 ;

Le décret n°2025-168 du 20 février 2025 relatif au financement des établissements participant à l'expérimentation prévue par l'article 79 de la LFSS 2024

ENTENDU L'EXPOSÉ DE MONSIEUR LE PRÉSIDENT ET APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

- **ARRÊTE** les tarifs 2025 de l'EHPAD Cécile Bousquet comme présentés dans la présente délibération ;
- **DONNE MANDAT** à Monsieur le Président pour l'application de la présente décision et la signature de toutes les pièces s'y rapportant.
- **MENTIONNE QUE** la présente délibération est susceptible d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif, dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au contrôle de légalité et de sa publication.

2025-020 EHPAD Cécile BOUSQUET : Approbation définitive du compte de gestion 2024

Rapporteur : Monsieur le Président

ADOpte

02 OCT 2025



Extrait du Registre des Procès-Verbaux du Conseil d'administration du mercredi 09 juillet 2025

Votants : 8	Abstentions : 0	Exprimés : 8	Pour : 8	Contre : 0
-------------	-----------------	--------------	----------	------------

Rapporteur : Monsieur le Président,

Sur invitation de Monsieur Le Président, Madame la Directrice de l'EHPAD Cécile Bousquet rappelle que le Compte de Gestion de l'EHPAD Cécile Bousquet dressé, pour l'exercice 2024 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, présentait une discordance entre la présentation de la situation synthétique des prévisions et réalisation (excédent de 31 566,73 euros) et la balance comptable issue de la comptabilité Hélios (excédent de 10 171,88 euros). L'écart de 21 394,85 constaté provenait d'une aberration de traitement comptable permise par les logiciels Berger Levraut et Hélios entraînant la constatation d'un compte de tiers (compte de bilan) numéroté en compte 6 en 2023 et pris en charge comme étant un compte de dépense (de compte de résultat).

La comptabilisation en 2024 de l'écriture en sens inverse de son traitement 2023 avait permis de rétablir en 2024 le montant du résultat affectable dans la comptabilité Hélios. Si ces retraitements ne remettaient pas en cause la présentation et la sincérité du compte administratif de la comptabilité budgétaire présentée pour l'exercice 2024, des corrections étaient attendues et ont été réalisées par le Service de Gestion Comptable de Grenade.

ENTENDU L'EXPOSÉ DE MONSIEUR LE PRÉSIDENT ET APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

- **DECLARE** que le Compte de Gestion de l'EHPAD Cécile Bousquet dressé, pour l'exercice 2024 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle plus ni observation ni réserve de sa part.
- **DONNE MANDAT** à Monsieur le Président pour l'application de la présente décision et la signature de toutes les pièces s'y rapportant.
- **MENTIONNE QUE** la présente délibération est susceptible d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif, dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au contrôle de légalité et de sa publication.

2025-021 EHPAD Le Pastourel : Tarifs 2025

Rapporteur : Monsieur le Président

ADOPTE				
Votants : 8	Abstention : 0	Exprimés : 8	Pour : 8	Contre : 0

Sur invitation de Monsieur Le Président, Madame Allia PILLON, Directrice de l'EHPAD Le Pastourel propose au Conseil d'Administration d'appliquer à compter du 1^{er} mai 2025, les tarifs présentés comme suit :



Extrait du Registre des Procès-Verbaux du Conseil d'administration du mercredi 09 juillet 2025

Envoyé en préfecture le 02/10/2025

Reçu en préfecture le 02/10/2025

Publié le

ID : 031-213100662-20230924-CCAS20250709PV-DE

Berger
Levrault

2 OCT 2025

TARIFS HEBERGEMENT APPARTEMENT T1 (par jour) Applicables au 01.05.2025

Tarifs applicables aux résidents de plus de 60 ans dont l'admission au sein de l'EHPAD a été prononcée postérieurement au 01.05.2024

Appartement T1	68.16 €
Réservation appartement ...	48.16 €
Hébergement en cas d'hospitalisation > 72h	48.16 €
Hébergement en cas d'absence pour convenances personnelles > 72h	58.16 €

Tarifs applicables aux résidents de moins de 60 ans dont l'admission au sein de l'EHPAD a été prononcée postérieurement au 01.05.2024

Appartement T1	89.13 €
Réservation appartement	69.13 €
Hébergement en cas d'hospitalisation > 72h	69.13 €
Hébergement en cas d'absence pour convenances personnelles > 72h	79.13 €

Tarifs applicables aux résidents de plus de 60 ans relevant de l'aide sociale à l'hébergement ou aux résidents de plus de 60 ans dont l'admission au sein de l'EHPAD a été prononcée antérieurement au 01.05.2024

Appartement T1	62.43 €
Réservation appartement	2.43 €
Hébergement en cas d'hospitalisation > 72h	42.43 €
Hébergement en cas d'absence pour convenances personnelles > 72h	52.43 €

Tarifs applicables aux résidents de moins de 60 ans relevant de l'aide sociale à l'hébergement ou aux résidents de moins de 60 ans dont l'admission au sein de l'EHPAD a été prononcée antérieurement au 01.05.2024

Appartement T1	81.64 €
Réservation appartement	61.64 €
Hébergement en cas d'hospitalisation > 72h	61.64 €
Hébergement en cas d'absence pour convenances personnelles > 72h	71.64 €

02 OCT. 2025

Berger
Levrault

ID : 031-213100662-20250924-CCAS20250709PV-DE



Extrait du Registre des Procès-verbaux du Conseil d'administration du mercredi 09 juillet 2025

TARIFS HEBERGEMENT APPARTEMENT T1BIS (par jour) Applicables au 01.05.2025

Tarifs applicables aux résidents de plus de 60 ans dont l'admission au sein de l'EHPAD a été prononcée postérieurement au 01.05.2024

Appartement T1BIS	76.34 €
Réservation appartement	56.34 €
Hébergement en cas d'hospitalisation > 72h	56.34 €
Hébergement en cas d'absence pour convenances personnelles > 72h	66.34 €

Tarifs applicables aux résidents de moins de 60 ans dont l'admission au sein de l'EHPAD a été prononcée postérieurement au 01.05.2024

Appartement T1BIS	99.81 €
Réservation appartement	79.81 €
Hébergement en cas d'hospitalisation > 72h	79.81 €
Hébergement en cas d'absence pour convenances personnelles > 72h	89.81 €

Tarifs applicables aux couples de plus de 60 ans dont l'admission au sein de l'EHPAD a été prononcée postérieurement au 01.05.2024 (tarif par personne)

Appartement T1BIS	54.53 €
Réservation appartement	34.53 €
Hébergement en cas d'hospitalisation > 72h	34.53 €
Hébergement en cas d'absence pour convenances personnelles > 72h	44.53 €

Tarifs applicables aux couples de moins de 60 ans dont l'admission au sein de l'EHPAD a été prononcée postérieurement au 01.05.2024 (tarif par personne)

Appartement T1BIS	71.29 €
Réservation appartement	51.29 €
Hébergement en cas d'hospitalisation > 72h	51.29 €
Hébergement en cas d'absence pour convenances personnelles > 72h	61.29 €

02 OCT 2025



Extrait du Registre des Procès-Verbaux du Conseil d'administration du mercredi 09 juillet 2025

Tarifs applicables aux résidents de plus de 60 ans relevant de l'aide sociale à l'hébergement ou aux résidents de plus de 60 ans dont l'admission au sein de l'EHPAD a été prononcée antérieurement au 01.05.2024

Appartement T1BIS	69.93 €
Réservation appartement	49.93 €
Hébergement en cas d'hospitalisation > 72h	49.93 €
Hébergement en cas d'absence pour convenances personnelles > 72h	59.93 €

Tarifs applicables aux résidents de moins de 60 ans relevant de l'aide sociale à l'hébergement ou aux résidents de moins de 60 ans dont l'admission au sein de l'EHPAD a été prononcée antérieurement au 01.05.2024

Appartement T1BIS	91.42 €
Réservation appartement	71.42 €
Hébergement en cas d'hospitalisation > 72h	71.42 €
Hébergement en cas d'absence pour convenances personnelles > 72h	81.42 €

Tarifs applicables aux couples de plus de 60 ans relevant de l'aide sociale à l'hébergement ou aux couples de plus de 60 ans dont l'admission au sein de l'EHPAD a été prononcée antérieurement au 01.05.2024 (tarif par personne)

Appartement T1BIS	49.95 €
Réservation appartement	29.95 €
Hébergement en cas d'hospitalisation > 72h	29.95 €
Hébergement en cas d'absence pour convenances personnelles > 72h	39.95 €

Tarifs applicables aux couples de moins de 60 ans relevant de l'aide sociale à l'hébergement ou aux couples de moins de 60 ans dont l'admission au sein de l'EHPAD a été prononcée antérieurement au 01.05.2024 (tarif par personne)

Appartement T1BIS	65.30 €
Réservation appartement	45.30 €
Hébergement en cas d'hospitalisation > 72h	45.30 €
Hébergement en cas d'absence pour convenances personnelles > 72h	55.30 €

TARIFS DEPENDANCE (par jour) applicables du 01.01.2025 au 30.06.2025



Extrait du Registre des Pièces Versées du Conseil d'administration du mercredi 09 juillet 2025

GIR 1-2	17.40 €
GIR 3-4	8.70 €
Ticket modérateur GIR 1-2	6.41 €
Ticket modérateur GIR 3-4	6.41 €
Ticket modérateur GIR 5-6	6.41 €

TARIFS ENTRETIEN DE L'AUTONOMIE (par jour) applicables au 01.07.2025

Forfait unique	6.10 €
----------------	--------

TARIFS DIVERS

Caution	1 500.00 €
Repas invités	9.00 €
Repas du personnel	4.30 €
Remplacement clés boîte aux lettres	5.00 €
Remplacement clés chambres 45.00 €	
Communication téléphonique	Coût réel
Aménagement chambre	150.00 €
Déménagement chambre (évacuation du linge et affaires personnelles)	150.00 €
Remplacement médaillon d'appel perdu	200.00 €
Réfection peinture de chambre T1 100.00 €	
Réfection peinture de chambre T1 bis	150.00 €
Forfait nettoyage de balcon aménagé par le résident	50.00 €
Forfait nettoyage supplémentaire de chambre	80.00 €

- Vu le code général des collectivités territoriales ;
 Vu le code l'action sociale et des familles ;
 Vu le code de la santé publique ;
 Vu le règlement départemental d'aide sociale aux personnes âgées ;

Extrait du Registre des Pr du Conseil d'administration du mercredi 09 juillet 2025



Vu la délibération de l'assemblée départementale du 25 et 26 mars 2025 fixant le taux d'évolution des dépenses des établissements et services sociaux et médico-sociaux pour 2025 ;

Vu le décret n°2024-1270 du 31 décembre 2024 relatif aux tarifs afférents à l'hébergement dans les établissements pour personnes âgées dépendantes totalement ou majoritairement habilités au titre de l'aide sociale à l'hébergement ;

Vu le CPOM 2024-2029 signé entre l'EHPAD, l'Agence régionale de santé et le Conseil départemental ;

Vu la convention d'aide sociale signée entre l'EHPAD et le Conseil départemental ;

Vu l'arrêté ARR-T2-0001 de M. le Président du Conseil Départemental en date 01/04/2025 autorisant les dépenses et les recettes prévisionnelles de la section tarifaire Hébergement pour l'exercice budgétaire 2025.

Vu l'arrêté n°ARR-T4-0096 de M. le Président du Conseil Départemental en date du 13/12/2024 fixant les tarifs journaliers relatifs à la dépendance pour l'exercice budgétaire 2025.

Le décret n°2025-168 du 20 février 2025 relatif au financement des établissements participant à l'expérimentation prévue par l'article 79 de la LFSS 2024 ;

**ENTENDU L'EXPOSÉ DE MONSIEUR LE PRÉSIDENT ET APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,
LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,**

- **ARRÊTE** les tarifs 2025 de l'EHPAD Le Pastourel comme présentés dans la présente délibération ;
- **DONNE MANDAT** à Monsieur le Président pour l'application de la présente décision et la signature de toutes les pièces s'y rapportant ;
- **MENTIONNE QUE** la présente délibération est susceptible d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif, dans un délai de deux mois, à compter de sa transmission au contrôle de légalité et de sa publication.

Monsieur le Président clôture la séance à 09 heures 35.



Le Président,

Cédric MAUREL